



Compte-rendu inter-syndical CETE IF de l'audience auprès du préfigurateur CEREMA du 27/03/2012.



Présents :

Pour l'administration:

M.E.NEUVILLE (Directeur CETE-IF), M.B.LARROUTUROU (préfigurateur CEREMA)

Pour les OS:

FO: Cécile BOULOGNE, Guillaume JULIEN

CGT: Michel GATIEN, Réal REHAILI, Patrick DEGRANGE, Catherine VOREPPE, Martin SCHOREISZ

Introduction :

Les organisations syndicales (OS) rappellent les spécificités du CETE-IF :

- sa jeunesse (CETE-IF créée en 2010),
- ses origines (fusion des Laboratoires de l'Est et de l'Ouest Parisien), ayant comme conséquence la dominante des essais de laboratoire par rapport aux autres activités,
- son intégration actuelle au sein de la DRIEA-IF,
- le turnover constant de ses agents,
- sa faible attractivité, plus particulièrement pour le site de Sourdun,
- les contraintes en terme de transport et d'aménagement notamment
- les très forts enjeux du territoire francilien en terme d'infrastructure et d'aménagement.

Elles expriment également leur attente d'engagements écrits concernant le déménagement à Sourdun, et souhaitent que les agents du CEREMA en poste à Sourdun soient tous soumis au même régime salarial (actuellement administration centrale pour le SETRA et service déconcentré pour le CETE).

Périmètres et mission du CEREMA :

O.S : Il est nécessaire que l'intégralité du CETE-IF soit détaché de la DRIEA pour rejoindre le CEREMA. Une « vente à la découpe » n'est pas envisageable.

B.L : Une rencontre avec M.Ruysschaert a eu lieu à ce sujet, mais les arbitrages auront lieu à un plus haut niveau du ministère. Il souhaite faire un état des lieux avant l'arbitrage, pour que celui-ci puisse se faire très vite, en juin.

M.Larrouturou souligne également que le calendrier du projet de préfiguration sera défini en avril.

Les OS indiquent qu'il n'est pas envisageable que les arbitrages sur la répartition des compétences soient différents pour le CETE-IF de ce qu'il seront pour les autres CETE.

O.S: quelle est l'organisation envisagée pour associer les personnels des CETE à la réflexion sur le projet de CEREMA?

B.L: Bien que la « concertation » avec les personnels soit identifiée dans le courrier de M.Larrouturou à l'adresse des agents, il n'y a pas de réponse à l'heure actuelle sur le « comment ». Les directeurs des CETE devraient être saisis sur cette question.

O.S : Certains arbitrages doivent être rendus au plus vite, afin que des agents délocalisés à Sourdun ne soient pas transférés à nouveau quelques mois plus tard (cas des missions régaliennes, et du CRC en particulier)

B.L : le sujet des missions régaliennes n'est pas tranché. Le CRC pourrait rester dans le giron du CEREMA compte-tenu qu'il s'agit d'une mission très ancienne des CETE. Aucune décision n'est prise à ce jour. Cela dépend en partie de l'intégration des CRIR (qui pourrait récupérer les missions régaliennes) dans le CEREMA.

O.S : Le protocole fait mention de pluri-disciplinarité, est-elle nationale ou régionale ? L'ancrage territorial est-il toujours prévu ? Qu'advient-il des PCI ?

B.L : M.Larrouturou reconnaît que l'ancrage territorial est un des points forts du RST actuel, et que les DREAL s'inquiètent également de la possible perte de proximité des CETE. Il pourrait y avoir des polarisations, mais rien n'est décidé. Il souhaite augmenter la valorisation du travail de polarisation effectué par les CETE et indique que la

réflexion sur les PCI n'en est qu'au stade préliminaire : Faut-il évaluer les PCI ? Faut-il les créer pour une durée déterminée ? M.Larroutourolu exclut a priori les mouvements forts de personnels.

O.S : Il a été déclaré que le CEREMA ne ferait que de la recherche appliquée, qu'en est-il ? Quelle articulation entre Services Techniques Centraux (STC) et CETE ? Quelle évolution pour les PCI ?

B.L : Le CEREMA continuera à faire de la recherche appliquée, mais n'augmentera pas ses activités de recherche. D'autre part, il faudra définir le périmètre d'un éventuel partenariat avec l'IFFSTAR. Il faudra également définir les modalités de dialogue avec les directions générales du ministère. Dans tous les cas, une direction scientifique et technique devrait être créée au sein du CEREMA et qui intégrera une partie des STC

O.S : Quid du doublon CEREMA – LCPC Expert.

B.L : M.Larroutourolu prend note de l'existence de LCPC expert et réfléchira à la question.

O.S : Si un doublon existe entre le CEREMA et un autre établissement public, quel arbitrage sera pris ?

B.L : Aucune réponse ne peut être fournie à ce stade. La meilleure solution est de valoriser le travail fait au CEREMA afin de se prémunir de toute situation tendancieuse. Des partenariats pourront également être recherchés et favorisés.

O.S : Quelle hiérarchie au sein du CEREMA entre les STC et les CETE ? Quels circuits de financements ?

B.L : Il n'y aura pas de doublon entre la future direction scientifique et technique (nom provisoire) en charge de rassembler les affaires et les crédits, et les STC.

O.S : Y aura-t-il des contractuels au sein du CEREMA ?

B.L : Oui il y aura des contractuels. La loi de 1983 garantit que « les emplois permanents au sein d'un établissement public sont occupés par des fonctionnaires ». L'emploi de contractuels sera cadré et leur nombre sera « surveillé ».

Sourdun :

O.S : Un compte rendu d'une réunion précédente avec les O.S d'un autre organisme stipule que le site du CEREMA en Île-de-France sera Sourdun. Cela implique-t-il une future fermeture des sites de Trappes et Le Bourget ?

B.L : Aucune garantie ne peut être fournie pour aucun site. Néanmoins Sourdun ne devrait pas être le site du CEREMA en Île-de-France, mais le 1er site du CEREMA en Île-de-France (en terme d'effectif par exemple). Il cherchera donc à y pérenniser les compétences et à le rendre attractif.

O.S : Un des moyens de rendre Sourdun attractif pourrait être d'y fixer l'indemnité de résidence à 3%. Plus généralement il est nécessaire de clarifier par écrit et dans les plus brefs délais les sujets relatifs aux arrêtés d'affectation, à l'ITM, aux transports, à la date de déménagement...toujours non résolus à ce jour.

E.N : Le déménagement aura lieu le 20 ou 27 août. Le compte-rendu de la dernière commission l'engage sur le paiement des primes, sujet dont il se fait écho auprès de la DRH, mais sans réponse de celle-ci.

B.L : M.Larroutourolu « entend » qu'il faut clarifier par écrit le plus rapidement possible, mais indique que les primes sont de la responsabilité de la DRH.

Les O.S font remarquer que 5 personnes devant toucher les primes depuis presque 2 ans ne les ont toujours pas reçues. Le règlement de ces points est un préalable à la mise en place du CEREMA.

Trappes / Le Bourget :

O.S : Le CETE-IF a besoin de proximité avec ses donneurs d'ordre, il est donc nécessaire de maintenir les 3 sites, car en Île-de-France la proximité est temporelle et non pas spatiale.

B.L : Aucun engagement ne peut être pris, mais aucune demande de fermeture n'a été transmise pour le moment. Un schéma pluri-annuel de stratégie immobilière sera élaboré à partir de 2013 au plus tôt. M.Larroutourolu indique que le statut d'établissement public peut selon lui faciliter la gestion des biens immobiliers.

En clôture de l'entretien, les OS ont mentionné:

- l'attention particulière à avoir sur la dimension sociale (quelles structures sociales pour le futur EP?)
- la nécessité de mettre en place un plan de formations lourdes.
- l'intérêt de maintenir des recrutements en sortie d'école afin de maintenir la possibilité d'avoir des parcours techniques pour les agents, le recrutement de contractuels ne pouvant satisfaire ce besoin.
- Enfin compte-tenu de la récente réorganisation du CETE, les OS ont demandé à avoir des engagements sur le maintien des effectifs et des sites actuels au-delà des 2 ans affichés dans le protocole.